

Réunion du Conseil Municipal du 03 octobre 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 03 octobre 2023 à 18h sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

1. Retrait ou maintien du poste d'Adjoint de Monsieur Claude TOURAND
2. Maintien ou non du nombre d'adjoints
3. Vente parcelle lotissement du moulin Ferrare
4. Règlement du cimetière
5. Fermeture de l'église
6. Poste Agent de maîtrise
7. Divers

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absent excusé : M. Jérémy GORSSE qui donne procuration à M. Didier GIRAUD

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT

Monsieur Claude TOURAND intervient à propos du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023 :

Il a été omis la question sur la présence de radon à la cantine, à laquelle Madame le Maire a précisé que les travaux de l'école par la Communauté de Communes incluraient ce problème, et le motif de sa non-participation à la distribution du bulletin municipal.

Le procès-verbal du 11 septembre est voté à la majorité et une abstention.

Les élus acceptent à la demande de Madame le Maire d'ajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre concernant la compétence de l'eau potable.

1. Retrait ou maintien du poste d'adjoint de Monsieur Claude TOURAND.

Madame le Maire explique à l'assemblée la procédure définie avec la Sous-Préfecture de retrait de délégations à un adjoint.

Le 25 Septembre 2023, Madame le Maire a pris un arrêté Municipal retirant les délégations consenties à Monsieur Claude TOURAND, 2^{ème} adjoint au Maire au motif suivant « rupture du lien de confiance ».

C'est un acte réglementaire, qui ne donne pas d'obligation de motivations précises, qui n'est pas un acte contradictoire et pour lequel il n'y a pas d'obligation d'information préalable à l'adjoint.

Madame le Maire précise qu'elle a cependant envoyé l'arrêté à l'intéressé pour qu'il en soit avisé directement.

À partir de l'arrêté, l'adjoint ne perçoit plus ses indemnités.

Une fois l'arrêté pris, le Conseil doit être convoqué sans délai pour confirmer ou non le maintien de Monsieur Claude TOURAND au poste d'adjoint.

Madame le Maire donne la parole aux élus :

Monsieur Claude TOURAND s'exprime en critiquant le discours de Madame le Maire lors du dernier conseil municipal et l'accuse de mensonges et de harcèlement. Il annonce également qu'il a déposé un recours au tribunal administratif.

Monsieur Nicolas BESSON regrette cet état de fait et annonce qu'il ne participera pas au vote.

Madame Nadine GAUSSÉ déplore cette situation qu'elle n'aurait pas imaginée en acceptant d'être élue municipale.

La procédure requiert des votes, effectués à bulletin secret à la demande d'élus.

À la question : Monsieur Claude TOURAND reste-t-il adjoint ?

Non :8 Oui :5 Abstention :1

Monsieur Claude TOURAND n'exercera plus la fonction d'adjoint.

2. Maintien ou non du nombre d'adjoints

À la question du nombre d'adjoints, 11 élus ont voté pour 3 adjoints et 3 élus ont voté pour le maintien à 4 adjoints.

Madame le Maire sera désormais secondée par les 3 adjoints élus dans l'ordre du tableau : Madame Marie-Thérèse PIERRON 1^{ère} adjointe, Monsieur Didier GIRAUD 2^{ème} adjoint et Madame Maria DUSSAT 3^{ème} adjointe.

Madame le Maire redistribue les délégations retirées : Madame le Maire prend en charge l'Urbanisme, et la Voirie et les services techniques sont confiés à Monsieur Didier GIRAUD.

Monsieur Claude TOURAND informe Madame le Maire qu'elle ne doit pas redonner ses délégations avant la réponse du tribunal administratif. Madame le Maire posera la question aux services de la Sous-Préfecture.

3. Vente parcelle lotissement Moulin Ferrare

Après négociations entre Madame le Maire et M. et Mme POUTH, ces derniers proposent la somme de 22 000€ pour l'achat de la maison située sur la parcelle n°5 du lotissement.

Monsieur Claude TOURAND demande de voter en même temps l'achat du terrain.

Les surfaces et le découpage entre ventes de la maison et du terrain constructible seront précisés lors du prochain conseil municipal. En attente.

4. Règlement du cimetière

Les emplacements doubles se vendant peu et face à la pénurie de concessions libres, Madame le Maire propose d'indiquer, dans le règlement intérieur, que seules les concessions simples seront disponibles à la vente.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Elle précise que la visite sur place avec l'entreprise Eurovia a permis d'affiner techniquement et financièrement les travaux de rénovations des allées prévus début 2024.

5. Fermeture de l'Église

Depuis le 1^{er} Octobre, Monsieur Quintus BLUNDELL assure cette mission pour laquelle il percevra une indemnité annuelle. Madame NORRE est vivement remerciée pour sa présence quotidienne à l'Abbatiale et pour avoir assuré sa fermeture pendant des années.

6. Poste agent de maîtrise

Monsieur Fabien LAMBERT, adjoint technique principal de 1^{ère} classe pourra prétendre au poste d'agent de maîtrise à partir du 1^{er} novembre 2023, date légale d'un mois après l'ouverture du poste. Le conseil accepte à l'unanimité d'avancer sa prise de fonction à cette date.

6bis. Compétence Communauté de Commune : eau potable

La Communauté de Commune sera chargée de la compétence « Eau Potable » dès Janvier 2024. Les communes membres doivent se prononcer sur ce transfert de compétence.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le syndicat d'eau Boussac-Gouzon auquel appartient Chambon-sur-Voueize prépare une notice explicative des tarifs d'abonnement et de consommation destinée aux usagers. Le Président du syndicat a indiqué à Madame le Maire que le coût de l'abonnement n'a pas varié hormis son mode de calcul et que le prix au m³ va diminuer pour les usagers des communes de Chambon-sur-Voueize, Évaux-les-Bains et Budelière (Ex syndicat d'eau).

À propos des bouteilles d'eau livrées par SUEZ lors de l'épisode estival de restriction de l'eau potable, il est demandé de les garder jusqu'à nouvel ordre.

7. Divers

*les Maisons dites « LÉGER » sont détruites. Des pierres sont entreposées au local municipal, elles serviront à reconstruire un muret le long de la route par les employés municipaux.

La cour sera damée par l'entreprise Eurovia.

Le puits existant sera conservé dans la mesure du possible.

Le crépi de la maison mitoyenne est compris dans la prestation de l'entreprise Eurovia.

Madame le Maire a motivé le propriétaire de cette maison pour profiter de ces travaux afin de refaire le crépi du pignon lui incombant et réviser ses cheminées.

*Rigoleuse AGRAM

À la demande de Madame le Maire, l'entreprise de Crocq qui a vendu ce matériel est venue constater les difficultés à le faire fonctionner, en présence des employés municipaux, de Madame le Maire et des élus Claude STEINER et Olivier NORE : un morceau de tôle a été découpé pour adapter la machine au travail communal.

*Achat d'un banc en Corten (1.87m) pour compléter et agrémenter l'échiquier géant créé devant le presbytère.

Achat accepté à l'unanimité.

*Gens du voyage sont venus début septembre.

Ils ont réglé la somme de 702 € à la régie du camping.

Une aire devrait leur être dédiée à Guéret prochainement.

*Madame Marie-Thérèse PIERRON quitte la séance (18h50) ; elle a donné pouvoir à Madame le Maire.

*J.S.C : Madame le Maire et des élus ont reçu un représentant du district et des membres de l'association.

Concernant l'éclairage du stade, une demande de subvention DETR sera déposée.

*Ordures Ménagères quartier du Fort de la Motte :

Suite à un accrochage de leur camion, les services des Ordures Ménagères de la Communauté de Commune ont déplacé les containers vers la place des Platanes.

Madame le Maire est consciente des désagréments que cela engendre pour les habitants du quartier et lors des locations de la salle des Associations.

Une réflexion doit être menée.

*Prochaines réunions :

-Pétanque, le Jeudi 5 Octobre 2023 à 18h

-Photovoltaïque : Avec Florian LOUGNON du Syndicat mixte fermé : un après-midi à préciser.

-Carte communale : Mardi 24 Octobre, Heure à préciser.

*Information sur l'EHPAD :

Madame ZIDANE, responsable du CHU de Guéret est toujours directrice par intérim. La proposition de direction commune est reportée de 6 mois. Madame Laure MIGAUD, directrice adjointe est en poste. Des projets d'aménagement du bâtiment dit « hospice » vont être étudiés.

Pour rappel, l'EHPAD a provisionné 250 000€ pour la réfection de la toiture de l'hospice

*Lecture de la lettre de Monsieur Gilles BÉNARD, médecin volontaire à la caserne de pompier de Chambon sur Voueize dans laquelle il fait part de l'arrêt de son engagement faute d'avoir été sollicité souvent malgré sa disponibilité. Cet état de fait est dû à l'organisation du SDIS. Il le regrette bien, ayant beaucoup apprécié cette expérience au sein de la caserne de Chambon et aux côtés de sapeurs-pompier « compétents, dévoués et très concernés par leur mission ».

*Monsieur Serge SAINTIGNY remercie les employés communaux pour leur travail sur le muret route du Moulin Girardy.

Il demande également que soit à nouveau entretenu le chemin derrière chez Madame SIMONNET.

*Madame le Maire a pris un nouvel arrêté pour la destruction des pigeons de l'Église par l'association de chasseurs.

*Monsieur Claude TOURAND demande où en est le dossier Radon à la cantine. Madame le Maire répond à nouveau qu'il sera étudié lors de la restructuration de l'école.

*École : Madame le Maire informe les élus qu'un projet architectural de regroupement de la crèche, de l'Ash 3-6 ans au sein des bâtiments de l'école primaire sont à l'étude par la communauté de Commune.

Fin de Séance 20h

Le maire



Cécile CREUZON

La secrétaire de séance



Maria DUSSAT